

# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1464 31 juillet 2006

## SOMMAIRE

ACH Management S.A., Luxembourg 70226	H2F S.A., Luxembourg	70239
Air Chilling Development S.A.H., Luxembourg 70264	Hub Net S.A., Luxembourg	70244
Axis S.A., Luxembourg	Immo-Due, S.à r.l., Bascharage	70237
Bayerische Landesbank, Niederlassung Luxemburg	(La) Jumas S.A.H., Luxembourg	70246
S.A., Luxembourg	Kermadec S.A., Luxembourg	70259
Betz Ingénieurs-Conseils, S.à r.l., Bascharage 70255	Kilmart Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
Caesar Properties Europe S.A., Luxembourg 70248	bourg	70238
Calfin S.A., Luxembourg	L&X S.A., Troisvierges	70226
Caragana S.A.H., Luxembourg 70248	Lea Luxembourg S.A., Luxembourg	70237
Cecopar S.A., Luxembourg	Lea Luxembourg S.A., Luxembourg	70238
Cecopar S.A., Luxembourg	LeonardoFore!!Golf S.A., Niederanven	70251
Cecopar S.A., Luxembourg	LGS Holding S.A., Luxembourg	70246
Cecopar S.A., Luxembourg	Madinlux, S.à r.l., Belvaux	70270
Cecopar S.A., Luxembourg	Masters & Loisirs, S.à r.l., Wasserbillig	70249
Cecopar S.A., Luxembourg	MSD Finance, S.à r.l., Luxembourg	70243
Cecopar S.A., Luxembourg	Nic. Zeien, S.à r.l., Soleuvre	70226
(The) Charter Corporation S.A., Luxembourg 70271	NREP Transactions Holding 2, S.à r.l., Luxem-	
(The) Charter Corporation S.A., Luxembourg 70271	bourg	70239
(The) Charter Corporation S.A., Luxembourg 70271	NREP Transactions Holding 2, S.à r.l., Luxem-	
(The) Charter Corporation S.A., Luxembourg 70271	bourg	70243
Comfintex S.A.H., Luxembourg 70251	Orilux S.A., Luxembourg	70263
Compagnie Financière Ottomane S.A., Luxem-	Palumbo Exploration Holding, S.à r.l., Mamer	70248
bourg	Parfinindus, Européenne de Participations Finan-	
Delmar International Investments, S.à r.l., Wind-	cières et Industrielles, S.à r.l., Strassen	70264
hof	Promopart, S.e.n.c., Luxembourg	70244
DLB, S.à r.l., Bascharage	Rika Finances S.A., Luxembourg	70272
DS Productions S.A., Bous	Sarominvest S.A., Luxembourg	70246
Erbe Finance S.A., Luxembourg 70264	Services Logistiques Holding S.A., Luxembourg	70255
Euroresearch Partnership S.A., Luxembourg 70265	Société du Port de Mertert S.A., Mertert	70266
Fiat Finance Holding S.A., Luxembourg 70229	Star Parks Luxembourg Holdco S.A., Luxem-	
Fiat Finance Luxembourg S.A., Luxembourg 70237	bourg	70260
Fiduciaire Patrick Tritten S.A., Luxembourg 70239	Star Parks Luxembourg Holdco S.A., Luxem-	
Finbelux S.A.H., Luxembourg	bourg	70263
GEP Care, S.à r.l., Luxembourg 70244	Style Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	70246
Ges-Tec, S.à r.l., Bridel	(Le) Varesine, S.à r.l., Luxembourg	70236
Ges-Tec, S.à r.l., Bridel 70265	Westafin S.A., Luxembourg	70259
Gesecalux S.A., Luxembourg 70263	Zenith-Sun S.A., Luxembourg	70259
GIB Group International S.A., Luxembourg 70263	Zenith-Sun S.A., Luxembourg	70260
Gia Abanico, S.à r.l., Rodange 70239	-	



# ACH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 43.098.

La distribution de dividendes (Complémentaire au dépôt des Comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BN04884, et déposéle 18 mai 2006, réf. L060044529) relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2006, enregistrée à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07349, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

C. Lanz / F. Nilles

Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur Principal

(047701/1183/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## NIC. ZEIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, Z.A. Um Woeller.

R. C. Luxembourg B 20.502.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 29 mai 2006.

NIC. ZEIEN, S.à r.l.

Signature

(047863//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

### L&X, Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie. R. C. Luxembourg B 116.552.

**STATUTS** 

L'an deux mille six, le onze avril.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1.- Madame Nathalie Henon, commerçante, née à Rocourt, le 4 mars 1969, demeurant à B-4608 Dalhem, 10/B, rue du Colonel d'Ardenne, ici représentée par Madame Séverine Carmeau, ci-après qualifiée aux termes d'une procuration sous seing privée donnée à Dalhem, le 10 avril 2006, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant restera ci-annexée pour être enregistrée ensemble avec la présente minute.
- 2.- Mademoiselle Séverine Carmeau, puéricultrice, née à Hermalle-sous-Argenteau, le 7 novembre 1975, demeurant à B-4600 Visé, 58, rue de la Fontaine.

Lesquels comparantes, représentées comme il est dit, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1**er. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de L&X.
  - Art. 2. Le siège social est établi à Troisvierges.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations liées directement avec les travaux administratifs et de secrétariat, tous types de travaux d'encodage dans tous les domaines, y compris dans le secteur de la comptabilité, à l'exclusion des activités réservée aux professionnels de la comptabilité.

La société a également pour objet tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger, la promotion, la location, la mise en valeur, la gestion, l'achat et la vente d'immeuble de toute nature pour compte propre.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.



## **Capital - Actions**

- Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par soixante-deux (62) actions sans désignation de valeur nominale.
- Art. 6. Les actions sont nominative ou au porteur, au choix des actionnaires, sous réserve d'avoir complètement libéré l'apport.

Les actions de la société peuvent êtres créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration.
- Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.
  - Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Il sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

## Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.
  - Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.
  - Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévus par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.



Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### Année sociale - Bilan

- Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.
- **Art. 19.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

## **Dissolution - Liquidation**

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

## Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.

#### Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1 Madame Nathalie Henon, trente et une actions	31
2 Mademoiselle Séverine Carmeau, trente et une actions	31
Total:	62

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) par des versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

### Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

## Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- EUR.

#### Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Madame Nathalie Henon, préqualifiée;
- b) Mademoiselle Séverine Carmeau, préqualifiée;
- c) Monsieur Laurent Henon, carrossier, né à Rocourt, le 3 juin 1970, demeurant à B-4681 Hermalle-sous-Argenteau, 8/B, rue Stalis.
  - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la fiduciaire A&T S.A. dont le siège social est à Troisvierges.



- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2011.
- 5) Le mandat des administrateurs est exercé à titre gratuit et du commissaire est rémunéré dans des conditions à fixer par l'assemblée générale des actionnaires.
  - 6) Le siège social est fixé à L-9905 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.
- 7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

#### Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme L&X S.A.:

- a) Madame Nathalie Henon, préqualifiée;
- b) Mademoiselle Séverine Carmeau, préqualifiée;
- c) Monsieur Laurent Henon, préqualifié.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Madame Nathalie Henon, prénommée, chargé de la gestion journalière avec pouvoir de représenter la société par sa seul signature dans le cadre de cette gestion.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le Notaire Anja Holtz, soussigné, certifie que l'acte ci-dessus a été signé par-devant elle en date de ce jour.

Signé: S. Carmeau, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 avril 2006, vol. 320, fol. 12, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 avril 2006.

(948643/2724/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2006.

## FIAT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 67.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05874, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE HOLDING S.A.

Signature

(047864/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## AXIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 116.603.

## STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. KISO CORPORATION, ayant son siège social à Edificio Arango-Orillac, Segundo Piso, Calle 54 Este, Apartado Postal 0832-0886 W.T.C. Panama, inscrite au Registre Public de Panama N° 521470,

ici représentée par Monsieur Raphaël Docquier, licencié en sciences de gestion, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 15 mai 2006.

- 2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- 3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

ici représenté par Monsieur Luc Hansen, susmentionné,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 16 mai 2006.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.



Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art.** 1er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AXIS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille euros) représenté par 130.000 (cent trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 13.000.000,- (treize millions d'euros) qui sera représenté par 1.300.000 (un million trois cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 mai 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.



#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.
- Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

## Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.
  - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.



# **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

## Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

## Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

## Souscription et paiement

Les 130.000 (cent trente mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre	Montant souscrit
·	d'actions	et libéré en EUR
1. KISO CORPORATION, prédésignée	129.998	1.299.980
2. M. Luc Hansen, prénommé	1	10
3. M. John Seil, prénommé	1	10
	130.000	1.300.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 1.300.000,- (un million trois cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ seize mille euros (16.000,-EUR).

## Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

## Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

- 1. Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 2. Monsieur Pierre Lentz, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 3. Monsieur Luc Hansen, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur John Seil, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

## Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., société anonyme ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 65.469.

## Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

## Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

## Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of May.

Before Us, Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. KISO CORPORATION, with registered office at Edificio Arango-Orillac, Segundo Piso, Calle 54 Este, Apartado Postal 0832-0886 W.T.C. Panama, registered to the Registre Public de Panama N° 521470,

here represented by Mr Raphaël Docquier, «licencié en sciences de gestion», with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy dated May 15, 2006.

- 2. M. Luc Hansen, «licencié en administration des affaires», with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- 3. M. John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

duly represented by Mr Luc Hansen, hereafter named,

by virtue of a proxy dated May 16, 2006.

Said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

## Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- **Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of AXIS S.A.
  - **Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 1,300,000.- (one million three hundred thousand Euro) divided into 130,000 (one hundred thirty thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 13,000,000.- (thirty million Euro) to be divided into 1,300,000 (one million three hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.



Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on May 17, 2011, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing share-holders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

## Board of directors and statutory auditors

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter. Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

- Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.
- Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

- Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.
- **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.
- **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.
- **Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time. The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

## General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third thursday of the month of June, at 10.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.



- Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.
  - Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

## **Business year - Distribution of profits**

Art. 18. The business year begins on the first January and ends on thirty-one December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

## **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

## **General disposition**

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

## Subscription and payment

The 130,000 (one hundred thirty thousand) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to
		and paid up in EUR
1. KISO CORPORATION, predesignated	129,998	1,299,980
2. M. Luc Hansen, prenamed	1	10
3. M. John Seil, prenamed	1	10
Total	130,000	1,300,000

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 1,300,000.- (one million three hundred thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

## Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at sixteen thousand Euro (16,000.- EUR).

## Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

## First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr John Seil, born on September 28, 1948 in Luxembourg, «licencié en sciences économiques appliquées», with professionnal address in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.



- 2. Mr Pierre Lentz, born on April 22, 1959 in Luxembourg, «licencié en sciences économiques», with professionnal address in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 3. Mr Luc Hansen, born on June 8, 1969 in Luxembourg, «licencié en administration des affaires», with professionnal address in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Mr John Seil, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

## Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

#### Third resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

### Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the text English, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Signé: R. Docquier, L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 153S, fol. 64, case 3. – Reçu 13.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006. J. Elvinger.

(049239.03/211/407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.

## LE VARESINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 106.920.

It was resolved by the sole member on 19 May 2006 to accept the resignation of EX VAR MGP, S.à r.l. from its mandate as manager of the company and to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Michael Topham with professional address at Old Burlington Street 3, Queensberry House, London W1S 3AE, United Kingdom;
  - Mr David Braaten, with professional address at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
  - Mr Manfredi Catella, with professional address at Corso Matteotti 7, I-2021 Milano, Italy;
  - Mr Luigi Marchesini, with professional address at Via de' Carracci 13, I-40129 Bologna, Italy;
  - Mr Andrea Bonini, with professional address at Via de' Carracci 13, I-40129 Bologna, Italy.

# Suit la traduction en français de ce qui précède:

Il a été résolu par l'associé unique le 19 mai 2006, d'accepter la démission de EX VAR MGP, S.à r.l. de son mandat de gérant de la société et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

- M. Michael Topham, avec adresse professionnelle à Old Burlington Street 3, Queensberry House, London W1S 3AE, United Kingdom;
  - M. David Braaten, avec adresse professionnelle au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
  - M. Manfredi Catella, avec adresse professionnelle à Corso Matteotti 7, I-2021 Milano, Italy;
  - M. Luigi Marchesini, avec adresse professionnelle à Via de' Carracci 13, I-40129 Bologna, Italy;
  - M. Andrea Bonini, avec adresse professionnelle à Via de' Carracci 13, I-40129 Bologna, Italy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE VARESINE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049477.03/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2006.



## IMMO-DUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses. R. C. Luxembourg B 82.039.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 mai 2006.

IMMO-DUE, S.à r.l.

Signature

(047865//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## FIAT FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 84.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05866, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAT FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(047866/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## DLB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses. R. C. Luxembourg B 65.703.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 mai 2006.

DLB, S.à r.l.

Signature

(047867//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

# LEA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. RIVENDALE LUX HOLDING S.A.).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 98.160.

L'an deux mille six, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de RIVENDALE LUX HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 98.160, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 148 du 5 février 2004.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Yijie Wu, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblé élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille cent actions (3.100) d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de la dénomination sociale de la Société en LEA LUXEMBOURG S.A. et modification subséquente de l'article 1er, alinéa 1er des statuts.



- 2. Changement de l'objet social de la Société de celui de société holding 1929 en celui de société pleinement imposable et modification subséquente des articles 2 et 13 des statuts.
  - 3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

## Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de RIVENDALE LUX HOLDING S.A. en LEA LUXEMBOURG S.A. En conséquence, l'article 1er, alinéa 1er des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. alinéa 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LEA LUXEMBOURG S.A.»

#### Deuxième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société holding 1929 en celui de société pleinement imposable. En conséquence, les articles 2 et 13 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

«Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Wu, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, vol. 153S, fol. 69, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(049845.03/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2006.

# LEA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. RIVENDALE LUX HOLDING S.A.).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 98.160.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 704 du 19 mai 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(049846.03/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2006.

## KILMART INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 102.182.

Par résolution circulaire datée du 29 mai 2006, les gérants de la société KILMART INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049344.03/5564/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2006.



## GIA ABANICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4807 Rodange, 118, rue Nicolas Biever.

R. C. Luxembourg B 63.635.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 29 mai 2006.

GIA ABANICO, S.à r.l.

Signature

(047869//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## H2F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 97.067.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07637, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047938/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## FIDUCIAIRE PATRICK TRITTEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R. C. Luxembourg B 69.726.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(047940/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## NREP TRANSACTIONS HOLDING 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 115.472.

In the year two thousand and six, on nineteenth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) CHEYNE SPECIAL SITUATIONS INVESTMENTS (NO. 2), S.à r.l., a Luxembourg company with its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered under number B 110.809 with the Luxembourg Trade Register,

here represented by Mr Jean-Louis Frognet, lawyer, residing in Virton (Belgium),

by virtue of a proxy dated 18 May 2006, given in Cannes.

2) NREP HOLDING APS, a Danish company with its registered office at Tuborg Havnevej 18, DK-2900 Hellerup, Denmark, registered under number Reg No (CVR) 29152195 with the Danish Trade Register,

here represented by Mr Jean-Louis Frognet, lawyer, residing in Virton (Belgium),

by virtue of a proxy dated 19 May 2006, given in Copenhagen.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- The appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of NREP TRANSACTIONS HOLDING 2, S.à r.l. (the «Company»), R.C.S. B Number B 115.472, with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 5 April 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,
- The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) Euro, represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five (125.-) Euro each, all entirely subscribed and fully paid in.
  - The agenda is worded as follows:
- 1. Conversion of the eighty (80) existing shares of the Company held by CHEYNE SPECIAL SITUATIONS INVEST-MENTS (NO. 2), S.à r.l. out of the one hundred (100) existing shares of the Company into eighty (80) ordinary shares of a par value of one hundred twenty-five (125.-) each and having the same rights than the existing shares of the Com-



pany (the «Ordinary Shares») and conversion of the twenty (20) existing shares of the Company held by NREP HOLD-ING APS out of the one hundred (100) existing shares of the Company into twenty (20) preferred shares of a par value of one hundred twenty-five (125.-) each and having the same rights as the Ordinary Shares except that these preferred shares (the «Preferred Shares») have also the right to receive a preferred dividend (payable out of the available excess of the net profit of the Company that may be distributed) amounting in total to five million eight hundred and two thousand five hundred and thirty-eight (SEK 5,802,538.-) Swedish Crowns (the «Preferred Dividend») for all preferred shares, prior to any other distribution of dividends to all shareholders of the Company, and, in case the Preferred Dividend has not been paid in full prior to the liquidation of the Company, the right to receive, prior to any other liquidation proceeds being distributed to all shareholders of the Company, preferred liquidation proceeds equal to the balance of the Preferred Dividend not distributed before the liquidation.

- 2. Increase of the share capital of the Company from twelve thousand and five hundred (12,500.-) Euro represented by eighty (80) Ordinary Shares and twenty (20) Preferred Shares to two hundred and forty-six thousand eight hundred and seventy-five (246,875.-) Euro represented by one thousand five hundred and eighty (1,580) Ordinary Shares and by three hundred and ninety-five (395) Preferred Shares, by the creation and the issue of one thousand five hundred (1,500) Ordinary Shares and of three hundred seventy-five (375) Preferred Shares.
- 3. Subscription and payment of the newly issued one thousand five hundred (1,500) Ordinary Shares by CHEYNE SPECIAL SITUATIONS INVESTMENTS (NO. 2), S.à r.l. and three hundred and seventy-five (375) Preferred Shares by NREP HOLDING APS.
- 4. Amendment of the relevant articles of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the conversion of the existing shares into Ordinary Shares and Preferred Shares and the increase of the share capital of the Company.
  - 5. Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

#### First resolution

The shareholders resolve the conversion of the eighty (80) existing shares of the Company held by CHEYNE SPE-CIAL SITUATIONS INVESTMENTS (NO. 2), S.à r.l. out of the one hundred (100) existing shares of the Company into eighty (80) ordinary shares of a par value of one hundred twenty-five (125.-) Euro each and having the same rights than the existing shares of the Company (the «Ordinary Shares») and the conversion of the twenty (20) existing shares of the Company held by NREP HOLDING APS out of the one hundred (100) existing shares of the Company into twenty (20) preferred shares of a par value of one hundred twenty-five (125.-) Euro each and having the same rights as the Ordinary Shares except that these preferred shares (the «Preferred Shares») have also the right to receive a preferred dividend (payable out of the available excess of the net profit of the Company that may be distributed) amounting in total to five million eight hundred and two thousand five hundred and thirty-eight (SEK 5,802,538.-) Swedish Crowns (the «Preferred Dividend») for all preferred shares, prior to any other distribution of dividends to all shareholders of the Company, and, in case the Preferred Dividend has not been paid in full prior to the liquidation of the Company, preferred liquidation proceeds equal to the balance of the Preferred Dividend not distributed before the liquidation.

#### Second resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and thirty-four thousand three hundred and seventy-five (234,375.-) Euro in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand and five hundred (12,500.-) Euro represented by eighty (80) Ordinary Shares and by twenty (20) Preferred Shares to the amount of two hundred and forty-six thousand eight hundred and seventy-five (246,875.-) Euro and to issue in this respect one thousand five hundred (1,500) Ordinary Shares and three hundred seventy-five (375) Preferred Shares.

## Third resolution

The newly issued Ordinary Shares and Preferred Shares are entirely subscribed as follows:

- CHEYNE SPECIAL SITUATIONS INVESTMENTS (NO. 2), S.à r.l., prenamed, subscribed for one thousand five hundred (1,500) Ordinary Shares;
  - NREP HOLDING APS, prenamed, subscribed for three hundred seventy-five (375) Preferred Shares.

All the newly issued Ordinary Shares and Preferred Shares have been fully paid up in cash, so that the amount of two hundred and thirty-four thousand three hundred and seventy-five (234,375.-) Euro is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

## Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions Articles 6, 11 and 12 of the articles of incorporation of the Company are amended and shall henceforth read as follows:

**«Art. 6.** The Company's capital is set at two hundred and forty-six thousand eight hundred and seventy-five (246,875.-) Euro represented by one thousand five hundred and eighty (1,580) ordinary shares of a par value of one hundred twenty-five (125.-) Euro each (the «Ordinary Shares»), and by and by three hundred and ninety-five (395) preferred shares of a par value of one hundred twenty-five (125.-) Euro each (the «Preferred Shares»), all fully subscribed and entirely paid up.

Each Preferred Share confers the same rights than each Ordinary Share, unless otherwise provided in the present articles.»



«Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company (the «Net Profit»).

Every year, five percent of the Net Profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess of the Net Profit shall be available for distribution to the sole member or distributed among the members if there is more than one as follows:

- 1. Firstly, and prior to any other distribution of dividends to all shareholders of the Company, a preferred dividend amounting in total to five million eight hundred and two thousand five hundred and thirty-eight (SEK 5,802,538.-) Swedish Crowns (the «Preferred Dividend») shall be distributed, in one or several distributions, to the holders of Preferred Shares only pro rata to their shareholdings in the Company Any prior distribution(s) of a portion of the Preferred Dividend will be deducted from the total amount of the Preferred Dividend in order to determine the balance remaining to be distributed as Preferred Dividend.
- 2. Secondly, the balance, if any, remaining after the payment of the Preferred Dividend or, if the full amount of the Preferred Dividend has been distributed before, the total amount of the distribution, shall be distributed to the holders of Ordinary Shares and the holders of Preferred Shares pro rata to their shareholdings in the Company.»
- «Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities (the «Liquidation Proceeds») shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members as follows:

- 1. Firstly, in case the Preferred Dividend has not been distributed in full prior to the liquidation of the Company, preferred liquidation proceeds equal to the balance of the Preferred Dividend not distributed before the liquidation shall be distributed to the holders of Preferred Shares only pro rata to their shareholdings in the Company prior to any other Liquidation Proceeds being distributed to all members of the Company (the «Preferred Liquidation Proceeds»);
- 2. Secondly, the balance, if any, remaining after the payment of the Preferred Liquidation Proceeds shall be distributed to the holders of Ordinary Shares and the holders of Preferred Shares pro rata to their shareholdings in the Company.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

## Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CHEYNE SPECIAL SITUATIONS INVESTMENTS (NO. 2), S.à r.l., une société luxembourgeoise avec son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 110.809 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par M. Jean-Louis Frognet, avocat, résidant à Virton (Belgique),

en vertu d'une procuration donnée à Cannes en date du 18 mai 2006,

2) NREP HOLDING APS, une société danoise avec son siège social à Tuborg Havnevej 18, DK-2900 Hellerup, Danemark, enregistrée sous le numéro Reg N° (CVR) 29152195 auprès du Registre de Commerce danois,

ici représentée par M. Jean-Louis Frognet, avocat, résidant à Virton (Belgique),

en vertu d'une procuration donnée à Copenhage en date du 19 mai 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte en vue de leur enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seuls associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de NREP TRANSACTIONS HOLDING 2, S.à r.l. (la «Société»), R.C.S. B Numéro 113.112, avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentant reçu le 5 avril 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
  - L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1. Conversion des quatre-vingts (80) actions existantes de la Société détenues par CHEYNE SPECIAL SITUATIONS INVESTMENTS (NO. 2), S.à r.l. sur les cent (100) actions existantes de la Société en quatre-vingts (80) actions ordinai-



res d'une valeur de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune et ayant les mêmes droits que les actions existantes de la Société (les «Actions Ordinaires») et conversion des vingt (20) actions existantes de la Société détenues par NREP HOLDING APS sur les cent (100) actions existantes de la Société en vingt (20) actions préférentielles d'une valeur de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune et ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires excepté que ces actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») donnent aussi droit à un dividende préférentiel (payable sur le surplus disponible du profit net de la Société qui peut être distribué) s'élevant à un total de cinq millions huit cent deux mille cinq cent trente-deux (SEK 5.802.538,-) couronnes suédoises (le «Dividende Préférentiel») pour toutes les actions préférentielles, précédemment à tout autre distribution de dividendes à tous les actionnaires de la Société et, au cas où le Dividende Préférentiel n'a pas été payé entièrement avant la liquidation de la Société et droit à recevoir, précédemment à toute autre distribution de boni de liquidation à tous les actionnaires de la Société, un boni de liquidation préférentiel égal au montant du Dividende Préférentiel non distribué avant la liquidation.

- 2. Augmentation du capital de la Société du montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par quatrevingts (80) Actions Ordinaires et vingt (20) Actions Préférentielles à un montant de deux cent quarante-six mille huit cent soixante-quinze (246.875,-) euros représenté par mille cinq cent quatre-vingts (1.580) Actions Ordinaires et trois cent quatre-vingt-quinze (395) Actions Préférentielles.
- 3. Souscription et payement des mille cinq cents (1.500) Actions Ordinaires nouvellement émises par CHEYNE SPE-CIAL SITUATIONS INVESTMENTS (NO. 2), S.à r.l. et des trois cent soixante-quinze (375) Actions Préférentielles nouvellement émises par NREP HOLDING APS.
- 4. Modification des articles afférents des statuts de la Société en conséquence de la conversion des actions existantes en Actions Ordinaires et Actions Préférentielles et de l'augmentation de capital de la Société.
  - 5. Divers

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### Première résolution

Les associés décident la conversion des quatre-vingts (80) actions existantes de la Société détenues par CHEYNE SPECIAL SITUATIONS INVESTMENTS (NO. 2), S.à r.l. sur les cent (100) actions existantes de la Société en quatre-vingts (80) actions ordinaires d'une valeur de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune et ayant les mêmes droits que les actions existantes de la Société (les «Actions Ordinaires») et la conversion des vingt (20) actions existantes de la Société détenues par NREP HOLDING APS sur les cent (100) actions existantes de la Société en vingt (20) actions préférentielles d'une valeur de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune et ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires excepté que ces actions préférentielles donnent aussi droit à un dividende préférentiel (payable sur le surplus disponible du profit net de la Société qui peut être distribué) s'élevant à un total de cinq millions huit cent deux mille cinq cent trente-deux (SEK 5.802.538,-) couronnes suédoises (le «Dividende Préférentiel») pour toutes les actions préférentielles, précédemment à tout autre distribution de dividendes à tous les actionnaires de la Société et, au cas où le Dividende Préférentiel n'a pas été payé entièrement avant la liquidation de la Société, droit à recevoir, précédemment à toute autre distribution de boni de liquidation à tous les actionnaires de la Société, un boni de liquidation préférentiel égal au montant du Dividende Préférentiel non distribué avant la liquidation.

## Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente-quatre mille trois cent soixante-quinze (234.375,-) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par quatre-vingts (80) Actions Ordinaires et 20 Actions Préférentielles à un montant de deux cent quarante-six mille huit cent soixante-quinze (246.875,-) euros et de créer mille cinq cents (1.500) Actions Ordinaires et trois cent soixante-quinze (375) Actions Préférentielles.

## Troisième résolution

Les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles nouvellement émises sont intégralement souscrites comme suit: - mille cinq cents (1.500,-) Actions Ordinaires ont été souscrites par CHEYNE SPECIAL SITUATIONS INVEST-MENTS (NO. 2), S.à r.l., préqualifiée;

- trois cent soixante-quinze (375) Actions Préférentielles ont été souscrites par NREP HOLDING APS, préqualifiée. Les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles nouvellement émises ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de deux cent trente-quatre mille trois cent soixante-quinze (234.375,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

## Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent les articles 6, 11 et 12 des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-six mille huit cent soixante-quinze (246.875,-) euros (EUR), représenté par mille cinq cent quatre-vingts (1.580) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune (les «Actions Ordinaires») et par trois cent quatre-vingt-quinze (395) actions préférentielles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune (les «Actions Préférentielles»), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque Action Préférentielle confère les même droits que chaque Action Ordinaire, sauf prévu autrement dans les présents statuts.»

«Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.



L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société (le «Bénéfice Net»).

Chaque année, cinq pour cent du Bénéfice Net de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du Bénéfice Net sera disponible pour distribution à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés de la manière suivante:

- premièrement, et précédemment à toute autre distribution de dividendes à tous les actionnaires de la Société, un dividende préférentiel s'élevant au total à cinq millions huit cent deux mille cinq cent trente-deux (SEK 5.802.538,-) couronnes suédoises (le «Dividende Préférentiel») sera distribué aux détenteurs d'Actions Préférentielles uniquement, au pro rata de leur détention dans la Société;
- deuxièmement, la différence restant après payement du Dividende Préférentiel sera distribuée aux détenteurs des Actions Ordinaires et aux détenteurs des Actions Préférentielles, au pro rata de leur détention dans la Société.»
- «Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, (le «Boni de Liquidation») sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés de la manière suivante:

- premièrement, au cas où le Dividende Préférentiel n'a pas été entièrement payé avant la liquidation de la Société, un boni de liquidation préférentiel égal au montant du Dividende Préférentiel non distribué avant la liquidation de la Société sera distribué aux détenteurs d'Actions Préférentielles uniquement, au pro rata de leur détention dans la Société précédemment à la distribution de tout autre Boni de Liquidation à tous les actionnaires de la Société (le «Boni de Liquidation Préférentiel»);
- deuxièmement, la différence restant après payement du Boni de Liquidation Préférentiel sera distribuée aux détenteurs des Actions Ordinaires et aux détenteurs des Actions Préférentielles, au pro rata de leur détention dans la Société.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-L. Frognet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, vol. 154S, fol. 1, case 1. – Reçu 2.343,75 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(049967.03/230/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

## NREP TRANSACTIONS HOLDING 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 115.472.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 709 du 19 mai 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(049968.03/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

## MSD FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R. C. Luxembourg B 111.178.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

(047942/1629/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.



## **HUB NET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 74.756.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(047941/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## PROMOPART, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 88.448.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROMOPART, S.e.n.c, Société en nom collectif

Y Cacclin

(047968/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

#### **BAYERISCHE LANDESBANK, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 47.892.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

A. Weber / G. Schmitt.

(048064//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## GEP CARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 67.485.

## DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the tenth day of May.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Annie Lyon, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of GERMAN EQUITY PARTNERS B.V., company in liquidation, with registered office at 55, Rokin, 1012 KK, Amsterdam, The Netherlands,

by virtue of a proxy given on May 8, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation GEP CARE, S.à r.l., having its principal office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange on November 30th, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 120 of February 25, 1999, the articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary on December 20, 2005, published in the Mémorial, Recueil C number 678 of April 3, 2006;
- that the capital of the corporation GEP CARE, S.à r.l. is fixed at one million one hundred and eleven thousand seven hundred Euro (1,111,700.- EUR) represented by eleven thousand one hundred and seventeen (11,117) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid;
- that GERMAN EQUITY PARTNERS B.V. has become owner of the shares and has decided to dissolve the company GEP CARE S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;
- that GERMAN EQUITY PARTNERS B.V., being sole owner of the shares and liquidator of GEP CARE, S.à r.l., declares:
  - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;



- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of GEP CARE, S.à r.l., is to be considered closed;
- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euro (2,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GERMAN EQUITY PARTNERS B.V., société en liquidation, ayant son siège social au 55, Rokin, 1012 KK, Amsterdam,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GEP CARE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 120 du 25 février 1999, les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 678 du 3 avril 2006;
- que le capital social de la société GEP CARE, S.à r.l. s'élève actuellement à un million cent onze mille sept cents euros (1.111.700,- EUR) représenté par onze mille cent dix-sept (11.117) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées;
- que GERMAN EQUITY PARTNERS B.V., étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée GEP CARE, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que GERMAN EQUITY PARTNERS B.V., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société GEP CARE, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:
  - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
  - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;
  - que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

## Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lyon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, vol. 153S, fol. 54, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

G. Lecuit.

(049835.03/220/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2006.



## STYLE COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 8, boulevard Marcel Cahen.

R. C. Luxembourg B 17.597.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, réf. LSO-BQ08514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signatures.

(048126//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

### SAROMINVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 62.310.

Le bilan de liquidation au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

**FIDUPAR** 

**Signatures** 

(048241/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## LA JUMAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 50.851.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

**FIDUPAR** 

Signatures

(048243/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## LGS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 85.144.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the eighteenth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VETRUL FINANCE LTD., registered under number IBC n° 467139, with registered office in Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Alberto Francisco Bauer, lawyer, residing at 22, Chemin de Mancy, CH-1245 Collonge-Bellerive, Switzerland,

by virtue of a proxy given in Zürich, on April 11, 2006.

Such proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company LGS HOLDING S.A. R.C. B Number 85.144, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 19, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 562 of April 11, 2002;
- The corporate share capital of the company is set at two hundred thousand (200,000.-) US Dollars (USD), divided into two hundred (200) shares with a par value of one thousand (1,000.-) US Dollars (USD) each, entirely subscribed and fully paid-in;
  - The appearing party has become the owner of all the shares of the company LGS HOLDING S.A.;
- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the company LGS HOLDING S.A. with immediate ef-
- The appearing party declares that it has knowledge of the Articles of Incorporation of the company and that it is fully aware of the financial situation of the company;



The appearing party as liquidator of the company LGS HOLDING S.A. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for and that the sole shareholder is vested with all the assets and that he hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date:
- The books and records of the dissolved company shall be kept for five years at the registered office of the dissolved company, presently at L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company LGS HOLDING S.A. was dissolved.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year hereinbefore mentioned.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résident à Luxembourg.

A comparu:

VETRUL FINANCE LTD., enregistrée sous le numéro IBC n° 467139, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles vierges Britanniques,

ici représentée par Me Alberto Francisco Bauer, avocat, demeurant au 22, Chemin de Mancy, CH-1245 Collonge-Bellerive, Suisse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zürich, le 11 avril 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme LGS HOLDING S.A., R.C. B numéro 85.144, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 562 du 11 avril 2002;
- La société a actuellement un capital social de deux cent mille (200.000,-) dollars US (USD), divisé en deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) dollars US (USD) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées:
  - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société LGS HOLDING S.A.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société LGS HOLDING S.A. avec effet immédiat;
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société LGS HOLDING S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la société dissoute, actuellement L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen;
- Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société LGS HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A.F. Bauer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 58, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(050064.03/230/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.



# CARAGANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 26.100.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Signatures.

(048244/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## CAESAR PROPERTIES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 111.913.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

FIDUPAR

Signatures

(048246/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## PALUMBO EXPLORATION HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 25,000.

Registered office: L-8210 Mamer, 6, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 78.968.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting on behalf of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

There appeared:

CASTINE HOLDING LIMITED, a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Road Town, PO Box 3175, registered in the British Virgin Islands with company number 178415, here represented by Mr Xavier Nevez, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Monaco on May 10, 2006.

The said proxy, having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the notary to state that:

- (i) the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of PALUMBO EXPLORATION HOLDING, S.à r.l., having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 78.968, which statutory seat has been transferred to the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hespérange, Luxembourg, on October 26, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 412 of June 6, 2001 (the Company);
- (ii) the share capital of the Company is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each;
  - (iii) the Sole Shareholder approves the interim balance-sheet of the Company dated May 15, 2006;
  - (iv) the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to act as liquidator;
- (v) the Sole Shareholder, in its capacity as legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
  - (vi) the Company be thus liquidated and that the liquidation be closed;
- (vii) full discharge be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates for the period starting January 1, 2006 and ending May 15, 2006; and
- (viii) the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the sole shareholder of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.



## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

#### A comparu:

CASTINE HOLDING LIMITED, une société constituée et organisés sous les lois des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, PO Box 3175, immatriculée aux lles Vierges Britanniques sous le numéro de société 78415.

ici représenté par Monsieur Xavier Nevez, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Monaco, en date du 15 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- (i) la partie comparante est l'associée unique (l'Associé Unique) d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de PALUMBO EXPLORATION HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.968, dont le principal siège d'activités a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg selon un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespèrange, Luxembourg, du 26 octbore 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le n° 412 daté du 6 juin 2001 (la Société);
- (ii) le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) divisé en mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;
  - (iii) l'Associé Unique approuve le bilan intérimaire de la Société daté du 15 mai 2006;
  - (iv) l'Associé Unique décide de liquider la Société avec effet immédiat et d'agir comme liquidateur;
- (v) l'Associé Unique, en sa capacité de propriétaire de toutes les parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société, et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier les passifs occultes et inconnus à cette date;
  - (vi) la Société est ainsi liquidée et la liquidation est clôturée;
- (vii) pleine et entière décharge est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période commençant le 1er janvier 2006 et terminant le 15 mai 2006; et
- (viii) les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège social de l'Associé Unique de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: X. Nevez, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, vol. 153S, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

A. Schwachtgen

(049850.03/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2006.

## MASTERS & LOISIRS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 116.706.

## **STATUTS**

L'an deux mille six, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

#### A comparu:

Monsieur Thierry Gozillon, commercial, né à Metz (France), le 25 août 1964, demeurant à F-57245 Chesny, 1, rue de Peltre.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1er. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de MASTERS & LOISIRS.

## Art. 2. Le siège de la société est établi à Wasserbillig.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.



Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, l'exploitation de jeux et distributeurs automatiques ainsi que l'organisation de tournois de jeux d'amusement.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille six.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Thierry Gozillon, commercial, né à Metz (France), le 25 août 1964, demeurant à F-57245 Chesny, 1, rue de Peltre, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

- Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.
- **Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
  - cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
  - le solde restera à la libre disposition des associés.
- **Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.
- Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Thierry Gozillon, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Th. Gozillon, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, vol. 153S, fol. 67, case 2. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1er juin 2006.

T. Metzler.

(050835.03/222/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



## FINBELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 77.948.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Signatures.

(048249/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

#### **COMFINTEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 21.707.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

Signatures.

(048250/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## LeonardoFore!!Golf S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht. H. R. Luxemburg B 116.629.

#### **STATUTEN**

Im Jahre zweitausendsechs, den neunten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar, Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft EQUIFIN S.A., mit Sitz in L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht,

hier rechtsmässig vertreten durch ihr geschäftsfuhrendes Mitglied des Verwaltungsrates, Herr Jörg Schuster, hiernach genannt.

2.- Herr Jörg Schuster, Diplom-Volkswirt, geschäftlich ansässig in L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

Welcher Komparent, namens wie er handelt, den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

## Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft («société anonyme»), unter der Bezeichnung Leonardo-Fore!!Golf S.A. gegründet.

#### Art. 2.

(1) Der Sitz der Gesellschaft ist in Niederanven.

Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, Büros, Verwaltungszentren, Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften überall, wo er es nötig findet, zu eröffnen, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland.

- (2) Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitze mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden.
- (3) Die einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die luxemburgisch bleibt.
- (4) Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat an Dritte zu erfolgen durch die Organe, welche am besten geeignet sind, dies unter den gegebenen Umständen zu tun.
  - Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

#### Art. 4.

- (1) Zweck der Gesellschaft ist die Gewährung von Franchiserechten und allen damit verbundenen Aktivitäten, sowie der Handel und der Im- und Export von Waren aller Art.
- (2) Zweck der Gesellschaft ist weiterhin der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften.
- (3) Zweck der Gesellschaft ist daneben die Verwaltung, Kontrolle, und Verwertung dieser Beteiligungen und die Vornahme von allen anderen Anlageformen; sie kann alle Arten von Wertpapieren und Baranlagen erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie veräußern, sowie die Verwaltung, Überwachung und Betreuung dieser Interesseformen. Die Gesellschaft kann sich beteiligen an der Gründung und Betreuung von Geschäfts- und Industriebetrieben, sie kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, jede Art von



Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren sowie Schuldscheine, oder sonstige Schuldanerkennungen ausgeben. Die Gesellschaft kann auch Patente, Lizenzen und/oder Marken und andere davon abgeleitete oder dieselben Rechte ergänzende Rechte erwerben, verwalten und verwerten.

- (4) Darüber hinaus kann die Gesellschaft alle Geschäfte in Verbindung mit An- und Verkauf sowie der Verwaltung und Vermietung von bebautem oder unbebautem Grundbesitz sowie sonstiger Betriebsvorrichtungen jeglicher Art tätigen.
- (5) Ferner kann die Gesellschaft Dienstleistungen unter allen Formen, inklusive Beratungsdienstleistungen, für beteiligte Unternehmen erbringen.
- (6) Die Gesellschaft kann alle Geschäfte mobiliarer wie immobiliarer, finanzieller, industrieller oder geschäftlicher Natur, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen, vornehmen.

## Aktienkapital - Aktien

#### Art 5

- (1) Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt dreiunddreißigtausend Euro (33.000,- EUR) und ist eingeteilt in dreitausenddreihundert (3.300) Aktien zum Nennwert von zehn Euro (10,- EUR), voll eingezahlt.
- (2) Zusätzlich zum gezeichneten Kapital der Gesellschaft wird ein genehmigtes Kapital der Gesellschaft eingeführt. Das genehmigte Kapital beträgt eine Million Euro (1.000.000,- EUR), eingeteilt in einhunderttausend (100.000) Aktien zum Nennwert von zehn Euro (10,- EUR).
- (3) Der Verwaltungsrat ist des weiteren ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren, laufend vom heutigen Tag, an, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise unter Berücksichtigung der hier nachgehend aufgeführten Bedingungen im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, durch Bareinzahlung, Naturalleistung nach den dann gültigen gesetzlichen Bestimmungen und durch Einverleibung sämtlicher freier Rückstellungen und vorgetragener Gewinne, welche von Gesetzes wegen dem Kapital einverleibt werden können, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach Beschlüssen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist speziell dazu ermächtigt diese Kapitalerhöhung durchzuführen ohne den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht zu gewähren. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, vorzunehmen.
- (4) Nach, jeder im Zuge dieser Ermächtigung erfolgten und durch den Verwaltungsrat festgesetzten Kapitalerhöhung, wird Artikel 5 der Satzung dementsprechend umgeändert. Der Verwaltungsrat wird sämtliche Schritte unternehmen beziehungsweise genehmigen, um die Durchführung und Veröffentlichung dieser Umänderung, wie vom Gesetz vorgesehen, vorzunehmen.
- (5) Das genehmigte und gezeichnete Kapital kann durch Beschluss der Hauptversammlung erhöht oder herabgesetzt werden. Die Hauptversammlung wird unter denselben Bedingungen abstimmen, wie bei einer Satzungsänderung.
  - (6) Die Gesellschaft kann unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

#### Art. 6

- (1) Die Aktien der Gesellschaft sind grundsätzlich Inhaberaktien, auf Wunsch des Aktionärs Namensaktien.
- (2) Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Aktie anerkennen; falls eine Aktie im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht die Ausübung aller Rechte der betreffenden Aktie aufzuheben, bis dass eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen mit der Gesellschaft benannt wurde.

## Verwaltung - Überwachung

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht. Die Verwaltungsräte müssen nicht Aktionäre sein und werden von der Hauptversammlung für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Die Verwaltungsräte können jederzeit abberufen werden.

## Art. 8.

- (1) Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen. Er kann ebenfalls einen Sekretär wählen, der nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und der dafür verantwortlich sein wird, die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und der Hauptversammlungen der Aktionäre zu führen. Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen sind vom Vorsitzenden der Verwaltungsratssitzung und, falls vorhanden, vom Sekretär zu unterschreiben.
- (2) Abschriften oder Auszüge werden vom Vorsitzenden oder von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates unterzeichnet.
- (3) Der Verwaltungsrat wird auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder an dem in der Einberufung festgesetzten Ort zusammenkommen.
- (4) Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl der Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist
- (5) Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an jeder Verwaltungsratssitzung durch eine schriftliche oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax gegebene Vollmacht an ein anderes Verwaltungsratsmitglied teilnehmen. Ein Mitglied des Verwaltungsrates kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.
- (6) Der Verwaltungsrat beschließt mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Verwaltungsratsvorsitzenden ausschlaggebend.
- (7) In Dringlichkeitsfällen sind schriftliche Beschlüsse, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern befürwortet und unterschrieben werden, genauso rechtswirksam wie Beschlüsse, die in einer Verwaltungsratssitzung getroffen werden. Gleiches gilt, falls eine vom Verwaltungsrat beschlossene Geschäftsordnung des Verwaltungsrats diese Art der Beschlussfassung vorsieht.



(8) Solche Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehrfachen Abschriften eines identischen Beschlusses stehen und können durch Brief, Telefax, Telegramm oder Fernschreiben bestätigt werden.

#### Art. 9

- (1) Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.
- (2) Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz' der Hauptversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrates.
- (3) Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit dem vorausgehenden Einverständnis der Hauptversammlung der Aktionäre, an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates oder an ein Komitee, (dessen Mitglieder nicht zwingenderweise Verwaltungsratsmitglieder sein müssen), übertragen, welche unter den Bedingungen und Befugnissen, die vom Verwaltungsrat festgelegt werden, beraten und beschließen.
- (4) Er kann außerdem jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person übertragen, welche nicht zwingenderweise Verwaltungsratsmitglied sein muss, Angestellte einstellen oder entlassen und ihre Bezüge festsetzen.

#### Δrt 10

- (1) Für alle Geschäfte, betreffend die tägliche Geschäftsführung, die den Betrag von fünfzigtausend Euro (50.000,-EUR) nicht überschreiten, wird die Gesellschaft durch Einzelunterschrift des geschäftsführenden Mitglieds des Verwaltungsrates verpflichtet.
- (2) Für alle Geschäfte, betreffend die tägliche Geschäftsführung über fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) bis zu einem Betrag von einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift des geschäftsführenden Mitglieds des Verwaltungsrates zusammen mit einem weiteren Mitglied des Verwaltungsrates verpflichtet.
- (3) Für alle sonstigen Geschäfte wird die Gesellschaft durch die Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder verpflichtet.
- Art. 11. Die Überwachung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren / Wirtschaftsprüfern, welche von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden. Die Hauptversammlung legt ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates fest, welches 6 Jahre nicht überschreiten darf. Abtretende Kommissare/Wirtschaftsprüfer können wiedergewählt werden.

#### **Hauptversammlung**

Art. 12. Jede ordnungsmäßige Hauptversammlung der Aktionäre wird die Gesamtheit der Aktionäre vertreten. Sie wird die ausgedehntesten Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

## Art. 13.

- (1) Die jährliche Hauptversammlung findet statt am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort in Luxemburg am letzten Freitag im Monat mai um 11.00 Uhr.
  - (2) Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.
- (3) Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges vorschreibt, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung der mit einfacher Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen. Dabei gewährt jede Aktie eine Stimme.
- (4) Falls alle Aktionäre an der Hauptversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung oder Bekanntmachung abgehalten werden.

#### Geschäftsjahr - Geschäftskosten - Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

#### Art. 15.

- (1) Der Verwaltungsrat erstellt jährlich am Ende des Geschäftsjahrs die jährlichen Geschäftskonten gemäß den gesetzlichen Bestimmungen.
- (2) Spätestens einen Monat vor der Jahreshauptversammlung legt der Verwaltungsrat alle Dokumente bezüglich der jährlichen Geschäftskonten zusammen mit ihrem Bericht und anderen Dokumenten, welche durch die gesetzlichen Bestimmungen vorgeschrieben sind, den Kommissaren Wirtschaftsprüfern zur Einsicht vor, welche daraufhin ihren Bericht erstatten.
- (3) Die jährlichen Geschäftskonten, die Berichte des Verwaltungsrates und der Kommissare/Wirtschaftsprüfer und alle solche Dokumente, welche durch die gesetzlichen Bestimmungen erforderlich sind, werden am Gesellschaftssitz vierzehn Tage vor dem Datum hinterlegt, an welchem die Hauptversammlung stattfinden soll. Die Aktionäre können dort während den normalen Bürostunden Einsicht in die Dokumente nehmen.
- (4) Der Überschuss von Gewinn- und Verlustkonto, nach Abzug aller allgemeinen Kosten, Sozialbeiträge, Abschreibungen und Provisionen für vergangene und zukünftige Verpflichtungen, welche vom Verwaltungsrat festgestellt werden, bildet den Reingewinn.
  - (5) Jedes Jahr werden fünf Prozent vom Reingewinn für die Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet.
- (6) Diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht zur freien Verfügung der Hauptversammlung.



- (7) Im Falle von teilweise einbezahlten Aktien werden die Dividenden anteilig zum einbezahlten Betrag ausgeschüttet.
- (8) Vorschüsse auf Dividenden können unter den gesetzlichen Bedingungen ausgezahlt werden.

#### **Auflösung - Liquidation**

**Art. 16.** In Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können), erfolgen. Diese werden durch die Hauptversammlung ernannt, welche über diese Auflösung entschieden hat und gleichzeitig ihre Befugnisse und Vergütungen festlegt.

Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung.

## Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1 Die Aktiengesellschaft EQUIFIN S.A., mit Sitz in L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht, dreitausendfünfzig	
Aktien	3.050
2 Herr Jörg Schuster, Diplom-Volkswirt, geschäftlich ansässig in L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht, zwei-	250
hundertfünfzig Aktien	250
Total: dreitausenddreihundert Aktien	

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von dreiunddreißigtausend Euro (33.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

## Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2007 statt.

#### Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendvier hundertfünf zig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

## Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden die eingangs erwähnten Komparenten, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen General-versammlung zusammen, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
- a) Herr Hannes Desaler, Kämmerer, geboren in Bozen, (Italien), am 16. Januar 1960, wohnhaft in I-39100 Bozen, Laubengasse 4, (Italien);
- b) Herr Rainer Funk, Kaufmann, geboren in Berlin, (Bundesrepublik Deutschland), am 13. März 1948, wohnhaft in I-39011 Lana, Meraner Strasse 1, (Italien);
- c) Herr Jörg Schuster, Diplom-Volkswirt, geboren in Ludwigshafen, (Bundesrepublik Deutschland), am 5. November 1966, geschäftlich ansässig in L-6947 Niederanven, 7, Z.l. Bombicht.
  - 4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., mit Sitz in L-1470 Luxemburg, 44, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 69.995.

- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2011.
- 6.- Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eines seiner Mitglieder zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Signé: J. Schuster, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2006, vol. 536, fol. 66, case 1. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, den 29. Mai 2006.

(049770.03/231/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2006.



## SERVICES LOGISTIQUES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 54.760.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(048255/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## CALFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 38.400.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(048256/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## BETZ INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4925 Bascharage, 7, rue de Hautcharage. R. C. Luxembourg B 88.651.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le huit mai.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Romain Betz, ingénieur, demeurant à L-4925 Bascharage, 7, rue de Hautcharage.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter:

- qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée BETZ INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l., avec siège social à L-4925 Bascharage, 7, rue de Hautcharage,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 88.651,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1470 du 11 octobre 2002,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 256 du 11 mars 2003,

que le capital social est de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune,

- qu'il décide de dissoudre anticipativement ladite société, dont il déclare connaître parfaitement la situation financière et les statuts,
  - que tout le passif connu de la société a été réglé,
  - qu'il reprend à son compte tout l'actif de la société,
  - que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par lui,
- qu'il n'échet pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'il assume pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,
  - que décharge est accordée au gérant,
  - que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Betz, F. Kesseler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2006, vol. 916, fol. 91, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2006.

F. Kesseler.

(050783.03/219/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



## CECOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03060, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(048260//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

#### CECOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1020 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03062, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(048261//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## CECOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1020 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03064, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(048251//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## CECOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1020 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03066, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(048268//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## **CECOPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1020 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03069, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(048257//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

# CECOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1020 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03073, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(048254//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.



## **CECOPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1020 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 48.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03074, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(048266//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## DELMAR INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.400.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, Ancienne route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 116.703.

#### **STATUTS**

L'an deux mille six, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean Joseph Antoine Ruiz, directeur de sociétés, né à Saint Gaudens (France), le 6 février 1950, demeurant à B-1000 Bruxelles, 14, avenue Emile De Mot (Belgique).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

## Titre Ier. Dénomination, Siège, Durée, Objet

- **Art. 1**er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de DELMAR INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l.
  - Art. 3. Le siège social est établi à Windhof, Commune de Koerich.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité de:
- conception, réalisation, fabrication, exploitation de distributeurs automatiques, dépôt de marques et brevets y rattachés;
  - marchand de biens, achat, vente, location de tout bien mobilier et immobilier.

Elle aura également pour objet l'exécution de travaux de rénovation de biens immobiliers.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers pouvant compléter ou favoriser son objet social en général.

Elle pourra exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social, et participer à une telle activité de quelque façon que ce soit.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser.

## Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par l'associé unique Jean Ruiz, prénommé, par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.
- Art. 10. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres si la Société a un associé unique.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés.



Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Elles ne peuvent être cédées ou transmises par décès à des tiers, qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et l'agrément de l'organe de gestion à l'exception des héritiers et ayants droits de l'associé défunt.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Pour le paiement du prix des parts cédées, un délai de paiement de six mois sera consenti. Le prix des parts cédées sera celui de la valeur des parts établie lors de l'assemblée générale de l'année précédente. Le prix ainsi fixé sera valable jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle et ne pourra être modifié entre-temps que par une décision de l'assemblée générale prise aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 12.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

## Titre III. Administration

- Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.
- Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.
- Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

- **Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.
- Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

## Titre V. Dissolution, Liquidation

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VI. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

## Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Jean Ruiz, prénommé.

Il est nommé pour une durée indéterminée et avec tous pouvoirs.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-8399 Windhof (Commune de Koerich), 2, Ancienne route d'Arlon.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Ruiz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, vol. 28CS, fol. 60, case 1. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006.

G. Lecuit.

(050797.03/220/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.



## WESTAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 15.761.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(048259/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## **COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.561.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2006, réf. LSO-BQ07844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE

Signature

(048263/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 32.984.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KERMADEC S.A.

Signature

(048274//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## ZENITH-SUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim. R. C. Luxembourg B 92.512.

L'an deux mille six, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ZENITH-SUN S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 12 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et Sociétés numéro 492 du 7 mai 2003, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 2 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 492 du 7 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Thérèse Gandou, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Corinne Petit, demeurant professionnellement à Remich. L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sibelle De Souza, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
  - III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
  - 1) Changement de l'objet de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
  - 2) Divers
- IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.



Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

## Première et unique résolution

L'Assemblée générale décide de changer l'objet de la Société et, par conséquence, de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

«Art. 4. La Société a pour activité le commerce et l'import-export de tout produits de consommation courante.

En général la Société pourra faire toutes opérations généralement quelques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-T. Gandou, C. Petit, S. De Souza, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 23 mai 2006, vol. 470, fol. 41, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1<sup>er</sup> juin 2006. M. Schaeffer.

(050318.03/5770/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006

## ZENITH-SUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 92.512.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1er juin 2006. M. Schaeffer.

(050320.03/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

## STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 100.067.

In the year two thousand and six, on the seventeenth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Miss Delphine Warnier, private employee, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

acting as attorney of the company STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A., R.C.S. Luxembourg B 100.067, having its registered office in Luxembourg,

pursuant to resolutions of the Board of Directors passed on April 18, 2006, a certified copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Who declared and required the notary to act that:

I.

The Company STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A. has originally been incorporated in the form of a private limited liability company pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 30, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 569 of June 3, 2004.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 7, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 218 of March 10, 2005.

Ш

The Company STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A. currently has a fully subscribed and paid-up share capital of twelve million three hundred ninety-three thousand four hundred ninety-four Euro and ninety-six cents (12,393,494.96 EUR), represented by nine million nine hundred ninety-four thousand seven hundred and fifty-four (9,994,754) shares having a par value of one Euro and twenty-four cents (1.24 EUR) each, divided into one hundred twenty-six thousand six hundred and eighty-nine (126,689) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and nine million eight hundred sixty-eight thousand sixty-five (9,868,065) preferred non-voting shares (the «Preferred Non-Voting Shares)



res», together with the Ordinary Shares, the «Shares»), having the rights and obligations provided for in these Articles and under the Law.

The authorized capital of the Company is fixed at twelve million four hundred and eight thousand one hundred seventy-nine Euro and four cents (12,408,179.04 EUR), represented by ten million six thousand five hundred ninety-six (10,006,596) shares with a par value of one Euro and twenty-four cents (1.24 EUR) each, divided into one hundred thirty-eight thousand five hundred thirty-one (138,531) Ordinary Shares and nine million eight hundred sixty-eight thousand and sixty-five (9,868,065) Preferred Non-Voting Shares.

Article 5.2. paragraphs 3, 4, and 5 of the Articles of Incorporation of the Company states that:

«The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles, on one or more occasions, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital, and, in the circumstances referred to in Article 5.4.(E) hereof, without reserving for the then existing shareholders a preferential subscription right. Such increase may be subscribed for and issued in the form of Ordinary Shares or Preferred Non-Voting Shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for Ordinary Shares or Preferred Non-Voting Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After the board of directors have documented each increase in the subscribed capital, it shall amend in the legally required notarial form, the present article to reflect this capital increase.»

Article 5.4.(E) of the Articles of Incorporation of the Company states that:

«(E) Subject to the provisions of article 32-3 of the Law, the provisions of Article 5.4.(A) shall not apply to and no holder of shares shall have any pre-emption right in connection with any of the following decided by the board of directors within the limits of the authorized share capital: (i) the allotment or issue of options or shares under any employees' share scheme established by the Company for the benefit of some or all of the directors, officers or employees of the Company and its Affiliates, (ii) the allotment or issue of shares on the exercise of such options, (iii) the allotment or issue of shares to Mr William Muirhead or Mr Michael Jolly, (iv) the issue of any warrants to be issued to BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK AG by 15th May 2004 and the issue of any shares on the exercise of those warrants, or (v) any allotment or issue of Ordinary Shares or Preferred Non-Voting Shares by 15th May 2004.»

ш

Pursuant to the above-mentioned resolutions of the Board of Directors of April 18, 2006, the Directors have obtained and accepted the subscription to eight thousand three hundred and seven (8,307) additional ordinary shares of the Company having a par value of one Euro and twenty-four cents (1.24 EUR).

These new shares have been entirely subscribed for six thousand nine hundred and twenty-two (6,922) by Mr William Muirhead, residing at avenue des Chasseurs, 71, B-141 Waterloo, Belgium, and for one thousand three hundred and eighty-five (1,385) by Mr Cees Kikstra, residing at Luxemburgstraat, 7, NL-5144 CZ Waalwijk, The Netherlands, and they have been fully paid up in cash together with an aggregate share premium of thirty-two thousand nine hundred and thirty-seven Euro and twenty-six cents (32,937.26 EUR) as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

IV.

As a consequence of such increase of capital, Article 5.1. of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«Art. 5.1. Subscribed capital. The subscribed capital of the Company is fixed at twelve million four hundred and three thousand seven hundred and ninety-five Euro and sixty-four cents (12,403,795.64 EUR), represented by ten million three thousand and sixty-one (10,003,061) shares having a par value of one Euro and twenty-four cents (1.24 EUR) each, divided into one hundred thirty-four thousand nine hundred and ninety-six (134,996) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and nine million eight hundred sixty-eight thousand sixty-five (9,868,065) preferred non-voting shares (the «Preferred Non-Voting Shares», together with the Ordinary Shares, the «Shares»), having the rights and obligations provided for in these Articles and under the Law.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

# Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Delphine Warnier, employée privée, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A., R.C.S. Luxembourg B 100.067, ayant son siège social à Luxembourg,



en vertu de résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 18 avril 2006, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.

La Société STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A. fut constituée originairement sous forme de société à responsabilité limitée, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 569 du 3 juin 2004.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 218 du 10 mars 2005.

Ш

La Société STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A. a actuellement un capital entièrement souscrit et libéré de douze millions trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et quatre-vingt-seize cents (12.393.494,96 EUR), représenté par neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-quatre (9.994.754) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (1,24 EUR) chacune, divisé en cent vingt-six mille six cent quatre-vingt-neuf (126.689) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et neuf millions huit cent soixante-huit mille soixante-cinq (9.868.065) actions privilégiées sans droit de vote (les «Actions Privilégiées sans Droit de Vote», ensemble avec les Actions Ordinaires, les «Actions»), ayant les droits et obligations prévus par ces Statuts ainsi que par la Loi.

Le capital autorisé de la Société est fixé à douze millions quatre cent huit mille cent soixante-dix-neuf euros et quatre cents (12.408.179,04 EUR), représenté par dix millions six mille cinq cent quatre-vingt-seize (10.006.596) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (1,24 EUR) chacune, divisé en cent trente-huit mille cinq cent trente et une (138.531) Actions Ordinaires et neuf millions huit cent soixante-huit mille soixante-cinq (9.868.065) Actions Privilégiées sans Droit de Vote.

L'article 5.2, alinéas 3, 4, et 5 des statuts de la Société dispose que:

«En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, et, dans les circonstances décrites à l'article 5.4.(E) des présents Statuts, sans réserver pour les actionnaires existants un droit de suscription préférentiel. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'Actions Ordinaires ou d'Actions Privilégiées sans Droit de Vote avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la responsabilité de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des Actions Ordinaires ou d'Actions Privilégiées sans Droit de Vote représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article afin de refléter cette augmentation de capital.»

L'article 5.4.(E) des statuts de la Société dispose que:

«(E) Sous réserve des dispositions de l'article 32-3 de la Loi, les dispositions de l'article 5.4.(A) ne s'appliqueront pas, et aucune détenteur d'actions ne disposera d'un droit de préemption en rapport avec chacune des décisions suivants prises par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé: (i) l'attribution ou l'émission d'options ou actions dans le cadre d'un plan en faveur du personnel établi par la Société au profit de quelques ou tous les administrateurs, directeurs ou employés de la Société et de ses Filiales, (ii) l'attribution ou l'émission d'actions lors de l'exercice de telles options, (iii) l'attribution ou l'émission d'actions à M. William Muirhead ou M. Michael Jolly, (iv) l'émission de tout bon de souscription à la BAYERISCHE HYPO- UND VEREINSBANK AG jusqu'au 15 mai 2004 et de l'émission de toute action suivant exercice de ces bons de souscription, ou (v) toute attribution ou émission d'Actions Ordinaires ou d'Actions Privilégiées sans Droit de Vote jusqu'au 15 mai 2004.»

Ш

En exécution des résolutions du Conseil d'Administration précitées prises en date du 18 avril 2006, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription à un total de huit mille trois cent sept (8.307) nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (1,24 EUR) chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites pour six mille neuf cent vingt-deux (6.922) par Monsieur William Muirhead, demeurant à l'avenue des Chasseurs 71, 1410 Waterloo, Belgique, et pour mille trois cent quatre-vingt-cinq (1.385) par Monsieur Cees Kikstra, demeurant à Luxemburgstraat, 7, 5144 CZ Waalwijk, Paux-Bas, et elles ont été intégralement libérées en espèces ensemble avec une prime d'émission totale de trente-deux mille neuf cent trente-sept euros et vingt-six cents (32.937,26 EUR), ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

IV

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5.1. des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5.1. Capital souscrit. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze millions quatre cent trois mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et soixante-quatre cents (12.403.795,64 EUR), représenté par dix millions trois mille soixante et une (10.003.061) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (1,24 EUR) chacune, divisé en cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-seize (134.996) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et neuf millions huit cent soixante-huit mille soixante-cinq (9.868.065) actions privilégiées sans droit de vote (les «Actions Pri-



vilégiées sans Droit de Vote», ensemble avec les Actions Ordinaires, les «Actions»), ayant les droits et obligations prévus par ces Statuts ainsi que par la Loi.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Warnier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 57, case 8. - Reçu 432,38 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(050595.03/230/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

## STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 100.067.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 685 du 17 mai 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(050599.03/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

#### GIB GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 19.544.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GIB GROUP INTERNATIONAL S.A.

Signature

(048275//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

# **GESECALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 55.157.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GESECALUX S.A.

Signature

(048276//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

## ORILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 51.220.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ORILUX S.A.

Signature

(048277//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.



## ERBE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 42.613.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERBE FINANCE S.A.

Signature

(048278//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

# PARFININDUS, EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.469.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2006, réf. LSO-BQ05576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048428//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

## AIR CHILLING DEVELOPMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 50.947.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, réf. LSO-BQ07512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

Signature.

(048583/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

## GES-TEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8133 Bridel, 23, rue Nicolas Goedert. R. C. Luxembourg B 95.256.

L'an deux mille six, le trois mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul Wetz, employé privé, demeurant à L-8133 Bridel, 23, rue Nicolas Goedert.

Lequel comparant agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée GES-TEC, S.à r.l. (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-7343 Steinsel, 16, rue des Templiers, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 95.256, constituée suivant acte notarié en date du 1er août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 septembre 2003, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### Première résolution

L'associé unique déclare qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé en date du 9 janvier 2006 dont une photocopie restera annexée aux présentes Monsieur Christian Hess a cédé à Monsieur Paul Wetz ses dix (10) parts sociales qu'il détenait dans la Société.

Suite à cette cession de parts, le comparant est devenu l'associé unique de la Société.

L'article 6 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont toutes détenues par Monsieur Paul Wetz.»

## Deuxième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 11 des statuts un alinéa final conçu comme suit:

«Tant que la société ne compte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.»

## Troisième résolution

L'associé unique ratifie sa décision du 10 janvier 2006, par laquelle le siège social de la Société est transféré de L-7343 Steinsel, 16, rue des Templiers à L-8133 Bridel, 23, rue Nicolas Goedert.

En conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante: «Le siège social est établi à Bridel.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wetz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, vol. 153S, fol. 44, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

F. Baden.

(049898.03/200/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2006.

## GES-TEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8133 Bridel, 23, rue Nicolas Goedert. R. C. Luxembourg B 95.256.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(049900.03/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2006.

#### **EURORESEARCH PARTNERSHIP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 62.395.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrice Gallasin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Christer Vilhelm Gustafsson, consultant, né à Stockholm (Suède), le 21 juillet 1949, demeurant à Engelbrekts Kyrkogata, 7, au 114 26 Stockholm, Suède,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 janvier 2006,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EURORESEARCH PARTNERSHIP S.A., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes, a été constituée suivant acte notarié, en date du 10 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 226 du 8 avril 1998;
- que selon les statuts de la société, le capital social de la société EURORESEARCH PARTNERSHIP S.A. s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), correspondant au montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille actions (1.000) d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées;
- que Christer Vilhelm Gustafsson, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme EURORESEARCH PARTNERSHIP S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que Christer Vilhelm Gustafsson, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société EURORESEARCH PAR-TNERSHIP S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:
  - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
  - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Gallasin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, vol. 28CS, fol. 47, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

G. Lecuit.

(049749.03/220/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2006.



## SOCIETE DU PORT DE MERTERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mertert. R. C. Luxembourg B 6.698.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2006 documenté par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2006, Volume: 153S, Folio: 63, Case: 8,

qu'il a été procédé ce qui suit:

Le mandat des administrateurs et commissaires de surveillance étant venu à expiration, l'Assemblée procède à l'élection de la moitié des administrateurs votants et de la moitié des commissaires, dont la nomination lui est réservée par l'article 5 de la loi du trente et un mars deux mille concernant l'administration et l'exploitation du Port de Mertert et par les articles 9 et 15 des statuts.

Sont nommés administrateurs:

- 1) Monsieur José Dahm, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à B-6780 Messancy, 51, rue de Luxembourg.
- 2) Monsieur Jean-Michel Dengler, Administrateur-Directeur, ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG S.A., demeurant à L-3442 Dudelange, 183, rue des Champs.
- 3) Monsieur Paul Emering, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, demeurant à L-6136 Junglinster 19A, rue de la Montagne.
  - 4) Monsieur Romain Henrion, Directeur Général ARCELOR, demeurant à L-8131 Bridel, 34, rue des Genêts.
- 5) Monsieur André Poorters, Managing Director de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, demeurant à L-6211 Consdorf, 30, Huelewee.

Est nommé commissaire de surveillance:

Monsieur Raymond Lehnert, Directeur Financier, Contrôle de gestion, ARCELOR PROFIL LUXEMBOURG S.A., demeurant à L-3465 Dudelange, 20, rue de l'Etang.

Ces élections ont été faites à l'unanimité des voix.

A la suite de ces nominations, Monsieur le Président informe l'Assemblée Générale qu'en application de l'article 5 de la loi du trente et un mars deux mille concernant l'administration et l'exploitation du Port de Mertert et des articles 9 et 15 des statuts, le Gouvernement, représentant l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, a nommé:

a) comme Président du Conseil d'Administration:

Monsieur Jeannot Poeker, inspecteur principal au Ministère des Transports, demeurant à L-7270 Helmsange, 12, Am Fraeschepull;

- b) comme membres du Conseil d'Administration:
- 1) Monsieur Guy Arend, inspecteur principal 1er en rang au Ministère de l'Economie, avec adresse professionnelle à L-2914 Luxembourg, Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes;
- 2) Monsieur Max Nilles, attaché d'administration au Ministère des Transports, demeurant à L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo;
- 3) Monsieur Guy Toussin, ingénieur civil première classe à l'Administration des Ponts & Chaussées, demeurant à L-2624 Luxembourg-Cents, 41, rue Auguste Tremont;
- 4) Madame Pascale Toussing, conseiller de direction, Ministères des Finances, demeurant à L-5413 Canach, 30, Scheiffeschgaard;
  - c) comme commissaire de surveillance:
- 1) Monsieur Gaston Reinesch, administrateur général au Ministère des Finances, demeurant à L-3811 Schifflange, 7, Val des Aulnes.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 5, alinéa 3, de la loi du trente et un mars deux mille concernant l'administration et l'exploitation du Port de Mertert, les Conseils Communaux de Grevenmacher et de Mertert ont désigné comme représentants de leurs communes respectives au Conseil d'Administration de la société, avec voix consultative:

- 1) Monsieur Robert Stahl, Bourgmestre de la Ville de Grevenmacher, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 14, rue de Wecker.
- 2) Monsieur Gust Stefanetti, Bourgmestre de la Commune de Mertert, demeurant à L-6634 Wasserbillig 30, rue des Marais.

L'Assemblée, après avoir pris acte de cette déclaration, a, par un vote unanime, autorisé le Conseil d'Administration à former dans son sein un Comité de direction de six membres qui assumera la gestion journalière de la Société, et de nommer dans ce Comité:

- 1) Monsieur Jeannot Poeker,
- 2) Monsieur José Dahm,
- 3) Monsieur Romain Henrion,
- 4) Madame Pascale Toussing,
- 5) Monsieur Guy Toussin,
- 6) Monsieur André Poorters, tous préqualifiés.



Luxembourg, le 23 mai 2006. Pour extrait conforme F. Baden Notaire

(049919.03/200/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2006.

# DS PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme, (anc. DS PRODUCTIONS, S.à r.l.).

Siège social: L-5408 Bous, 26, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 99.463.

L'an deux mille six, le dix avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### Ont comparu:

- 1.- Monsieur Daniel Soum, journaliste, demeurant à L-5408 Bous, 26, rue de Luxembourg.
- 2.- Monsieur Claude Nierenberger, comptable, demeurant à F-57245 Peltre, 22, rue du Petit Canton (France).
- 3.- Monsieur Philippe Galazka, producteur exécutif, demeurant à L-7593 Beringen, 100, rue Wenzel.

Les comparants sont ici représentés par Madame Joëlle Choucroun, avocat, demeurant professionnellement à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève,

en vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée DS PRODUCTIONS, S.à r.l., avec siège social à L-5408 Bous, 26, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99.463, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2004, publié au Mémorial C numéro 430 du 23 avril 2004.
- Que le comparant sub 1) est le seul et unique associé actuel de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de remplacer les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,- EUR) par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de douze mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (12.490,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à dix euros (10,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par apurement de pertes pour un montant total de douze mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (12.490,- EUR) et par annulation de mille deux cent quarante-neuf (1.249) parts sociales.

Tous pouvoirs sont conférés à l'organe compétent pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

## Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (30.990,- EUR), pour le porter de son montant actuel de dix euros (10,- EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) par l'émission de trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

## Souscription et libération

Les trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) parts sociales nouvellement émises sont souscrites de l'accord de l'associé unique comme suit:

- Monsieur Daniel Soum, préqualifié, à concurrence de sept cent quarante-trois (743) parts sociales,
- Monsieur Claude Nierenberger, préqualifié, à concurrence de mille cent soixante-dix-huit (1.178) parts sociales, et
- Monsieur Philippe Galazka, préqualifié, à concurrence de mille cent soixante-dix-huit (1.178) parts sociales,

et libérées entièrement par les prédits souscripteurs moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (30.990,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### Quatrième résolution

L'assemblée constate que les trois mille cent (3.100) parts sociales représentatives du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se répartissent dorénavant comme suit:

1 Monsieur Daniel Soum, préqualifié, sept cent quarante-quatre parts sociales	744
2 Monsieur Claude Nierenberger, préqualifié, mille cent soixante-dix-huit parts sociales	1.178
3 Monsieur Philippe Galazka, préqualifié, mille cent soixante-dix-huit parts sociales	1.178
Total: trois mille cent parts sociales	3.100



#### Cinquième résolution

L'assemblée accorde décharge au gérant, Monsieur Daniel Soum, préqualifié, pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

#### Sixième résolution

Les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée DS PRODUCTIONS, S.à r.l. en une société anonyme, qui sera dorénavant dénommée DS PRODUCTIONS S.A.

#### Septième résolution

Les associés décident en outre de transformer les parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions et le capital social sera représenté dorénavant par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR).

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

## Rapport du réviseur d'entreprises

Est annexé aux présentes, un rapport du réviseur d'entreprises, Monsieur Claude Koeune de Luxembourg et dont les conclusions sont établies comme suit:

#### «Conclusion

La société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme dont le capital social est au moins égal au capital social minimum de 31.000,- EUR.

Luxembourg, le 7 avril 2006».

Ledit rapport, signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### Huitième résolution

Ensuite les statuts de la société dans sa nouvelle forme ont été arrêtés comme suit:

Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de DS PRODUCTIONS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Bous.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet principal la production et l'animation d'émissions de radio ou de télévision, l'organisation et la gestion de spectacles, d'oeuvres musicales, audiovisuelles et cinématographiques, ainsi que toute autre activité se rattachant directement ou indirectement audit objet social et notamment toute prestation de service journalistique ou rédactionnelle.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.
- Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révo-

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.



**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société

- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 10. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.
  - Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

## Neuvième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à 3 et de nommer aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2011:

- a) Monsieur Daniel Soum, journaliste, né à Charenton-le-Pont (France), le 25 juin 1949, demeurant à L-5408 Bous, 26, rue de Luxembourg;
- b) Monsieur Claude Nierenberger, comptable, né à Colmar (France), le 29 avril 1955, demeurant à F-57245 Peltre, 22, rue du Petit Canton (France);
- c) Monsieur Philippe Galazka, producteur exécutif, né à Berchem Sainte Agathe (Belgique), le 13 décembre 1961, demeurant à L-7593 Beringen, 100, rue Wenzel.

## Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 26.096, à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2011.

# Onzième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Daniel Soum, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

#### 70270



## Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Daniel Soum, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de mille sept cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Choucroun, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 avril 2006, vol. 536, fol. 36, case 8. – Reçu 309,90 euros.

Le Receveur ff. (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2006.

J. Seckler.

(049996.03/231/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

## MADINLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 257, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 115.643.

Cession de parts sous seing privé

Entre les soussignés:

1.- La société à responsabilité limitée MADINLUX, S.à r.l., avec siège social à L-4451 Belvaux, 257, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 avril 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 115.643,

ici représentée par son gérant technique:

Monsieur Joao Luis Duarte, gérant de société, demeurant à L-4451 Belvaux, 257, route d'Esch,

et par son gérant administratif:

Monsieur Antonio Daniel Santos Duarte, ouvrier, demeurant à L-4451 Belvaux, 257, route d'Esch.

Fonction à laquelle ils ont été nommés suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés, prise à la suite de l'acte constitutif prédit et déclarant engager la prédite société par leurs signatures conjointes.

- 2. Madame Antonio Daniel Santos Duarte, prénommé, agissant en nom personnel.
- 3. Monsieur Marco Carlos Dos Santos Loureiro, demeurant à Esch-sur-Alzette, L-4326 au 2, place Stalingrad.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société MADINLUX S.à r.l., se trouvent actuellement réparties comme suit:

Par les présentes, Monsieur Antonio Daniel Santos Duarte, prénommé, déclare céder et transporter quatre-vingtdix (90) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Marco Carlos Dos Santos Loureiro, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de onze mille cent soixante euros (EUR 11.160,-), somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société MADINLUX, S.à r.l., prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société société MADINLUX, S.à r.l., se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Joao Luis Duarte, prénommé	10 parts
- Monsieur Marco Carlos Dos Santos Loureiro, prénommé	90 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

## Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:



#### Première résolution

L'assemblée décide d'accepter à compter de ce jour la démission de:

- Madame Marianne Duchene, comptable, demeurant à B-6700 Freylange-Arlon, 46, avenue de Pforzheim de sa fonction de gérante technique pour le transport national;
  - Monsieur Antonio Daniel Santos Duarte, prédit de sa fonction de gérant administratif de la prédite société.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de:

- nommer dans la fonction de gérant technique pour le transport national et international de la prédite société pour une durée indéterminée Monsieur Marco Carlos Dos Santos Loureiro, prédit;
- de confirmer Monsieur Joao Luis Duarte, prédit, dans la fonction de gérant technique pour la construction, pour une durée indéterminée.

#### Troisième résolution

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants techniques. Telles sont les conventions des parties.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 1er juin 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00454. – Reçu 241 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050175.03//58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2006.

# THE CHARTER CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 78.096.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048568/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

#### THE CHARTER CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 78.096.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048573/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

# THE CHARTER CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 78.096.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048574/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

# THE CHARTER CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 78.096.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04907, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048576/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

#### 70272



## RIKA FINANCES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 84.452.

L'an deux mille six, le six avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de RIKA FINANCES, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 386 du 9 mars 2002.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-2456 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Monsieur José Vaz, employé privé, demeurant à L-7784 Bissen.

L'assemblée élit comme scrutateurs:

- 1) Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim;
- 2) Monsieur Guy Schosseler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (50.000,- EUR), sont représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires représentés ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs dès actionnaires représentés, après avoir été paraphés ne varietur par les mandataires.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

- Annulation des dispositions statutaires relatives aux conflits d'intérêts par suppression de l'article dix-huit des statuts.
- III. L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante, à l'unanimité des voix:

## Résolution unique

L'Assemblée générale décide d'annuler les dispositions statutaires relatives aux conflits d'intérêt par suppression de l'article dix-huit des statuts, les articles suivants étant dès lors renumérotés de dix-huit à trente et un.

## Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire.

Signé: L. Dal Zotto, N. Becker, J. Vaz, G. Schosseler, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2006, vol. 916, fol. 59, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 1er juin 2006. G. d'Huart.

(050714.02/207/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck